

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 259
19 - Corrèze
ASSOCIATIONS
Créations

Déclaration à la préfecture de la Corrèze
A P E COLLÈGE DE SEILHAC.

Objet : représenter et défendre les intérêts matériels, moraux, éducatifs et familiaux des parents des élèves du Collège devant les diverses instances locales, territoriales et nationales ; prendre et favoriser toute initiative qui permette la participation des parents à la vie du Collège sous toutes ses formes et aux décisions y afférentes ; représenter les intérêts pédagogiques des parents dans les organes de décision du Collège (délégués parents aux conseils de classe...) ainsi qu'auprès des instances précitées ; faire connaître aux autorités du Collège les souhaits des parents et leurs suggestions relatives à l'organisation scolaire ; assurer une information suffisante des parents sur les décisions ou délibérations des diverses instances compétentes concernant le Collège, en particulier l'orientation de leurs enfants ; organiser des manifestations diverses afin d'aider financièrement l'organisation d'activités pédagogiques des équipes éducatives

Siège social : Collège Arnault de Tintignac, 6, avenue Jean Vinatier, 19700 Seilhac.

Date de la déclaration : 28 mai 2018.